



Délai de compromis de vente passé

Par **nelly76**, le **19/06/2013** à **15:59**

Bonjour,rrnrVoici mon problème.rrnrMon compagnon avec lequel je vis depuis plusieurs années est divorcé depuis bientôt deux ans.rrnrIl était propriétaire avec son ex-femme d'une maison que celle-ci habite encore aujourd'hui.rrnrLa maison a été mise en vente, et cela malgré les réticences de son ex-épouse, mais qui légalement ne pouvait pas s'y opposer.rrnrIls ont trouvé un acquéreur et signé un compromis de vente chez le notaire début janvier 2013, et la date limite du compromis est fixée au 30 juin 2013 (ce qui n'est déjà pas si mal, puisque cela laissait 6 mois à cette dame pour chercher un logement).rrnrCependant cette dernière n'a fait aucune démarche à ce jour, et les acquéreurs souhaitent signer l'acte authentique fin juin comme prévu, car ils ont obtenu leurs prêts depuis déjà pas mal de temps, et ils ont versés lors de la signature du compromis, 5 % du prix de la venternrnNous sommes très ennuyés et ne savons comment faire pour obliger cette dame à quitter les lieux.rrnrNous aimerions savoir s'il existe une procédure pour l'obliger à signer l'acte authentique dans les délais prévus, et surtout savoir si en cas de problème mon compagon serait obligé de dédommager l'acquéreur, ou si cela incomberait uniquement à son ex-épouse.rrnrPouvons nous fixer une date chez le notaire, même si elle ne s'y rend pas ?rnMerci pour votre réponse

Par **trichat**, le **05/07/2013** à **09:48**

Bonjour,rrnrLe compromis a-t-il été signé le 30 juin?rrnrCordialement.